

LES INSTITUTS/ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU CANADA

EXAMEN DE RÉCIPROCITÉ DES CA - CARE

JOUR UN – 2007

(100 points) (3 heures)

NOTES À L'INTENTION DES CANDIDATS :

1. Cet examen comporte **12 questions et 17 pages** (incluant la page couverture, les deux tableaux en Annexe et la feuille de réponses à la question 1).
2. **N'écrivez pas** votre nom sur l'enveloppe d'examen ni sur les feuilles de réponses. Inscrivez uniquement votre **NUMÉRO DE CANDIDAT**.
3. On a indiqué au début de chaque question le nombre de minutes que vous pourriez consacrer à y répondre (à raison de 1,8 minutes par point). Cette indication permettra de répartir convenablement le temps alloué.
4. Aucun point ne sera accordé pour les réponses ou parties de réponse qui auront été écrites sur le questionnaire.
5. **Assurez-vous de détacher la feuille de réponses à la question 1**, laquelle est jointe à la première page de cet examen, et de la soumettre avec vos autres feuilles de réponses dans l'enveloppe d'examen qui vous a été fournie.
6. Il est recommandé d'écrire vos réponses à l'**encre** et à double interligne.
7. Deux tables sont jointes à cette épreuve d'examen. Aucune autre source de référence n'est permise.

Question 1 (8 points) (14 minutes)

La question comporte **4 parties de 2 points chacune**. Choisissez la **meilleure** réponse pour chacune. Indiquez votre réponse par un « X » à l'endroit approprié de la feuille de réponses jointe à la première page de cet examen. **Aucun** point ne sera déduit pour les mauvaises réponses. Nous ne tiendrons pas compte des explications fournies. **Quand vous avez complété la feuille de réponses, détachez-là et joignez-là à vos autres feuilles de réponses.**

(i) Dépréciation d'actifs à long terme

Pour déterminer la dépréciation des actifs, une société considère un groupe d'actifs. Lequel des éléments suivants décrit **le mieux** les actifs/passifs qui devraient être inclus/exclus d'un groupe d'actifs aux fins de l'évaluation de la dépréciation?

- a. Une hypothèque grevant un immeuble inclus dans un groupe d'actifs et qui constitue la seule source de flux de trésorerie aux fins du règlement de l'hypothèque.
- b. L'écart d'acquisition rattaché à un plus large groupe d'actifs.
- c. Les stocks et les débiteurs ne devraient jamais être inclus
- d. L'écart d'acquisition n'est jamais inclus.

(ii) Constatation des produits

Ginger Limitée (GL) vend des cartes annuelles d'adhésion à des gymnases. Les cotisations sont payables d'avance en janvier mais les membres peuvent annuler en tout temps avant le 30 juin et recevoir un plein remboursement de leur cotisation. En presumant que GL doit suivre les principes comptables généralement reconnus, lequel des éléments suivants décrit **le mieux** comment et quand constater les produits ?

- a. GL ne doit pas constater les produits tant que la période d'annulation n'est pas terminée.
- b. GL doit constater les produits tout au long de l'année, dans la mesure où elle peut estimer le nombre d'annulations en s'appuyant sur son expérience passée.
- c. GL doit constater les produits dès qu'ils sont perçus dans la mesure où elle peut estimer le nombre d'annulations en s'appuyant sur son expérience passée.
- d. GL doit constater les produits tout au long de l'année et constater l'incidence de toute annulation au moment où elle survient.

Question 1 (suite)

(iii) Date du rapport du vérificateur

Heinrich et Heinrich, S.E.N.C.R.L., est à planifier la signature du rapport du vérificateur pour un de ses clients. Le chef de mission et le directeur sur cette mission discutent de la date du rapport du vérificateur. Lequel des énoncés suivants n'est **pas exact** en ce qui a trait à la date du rapport du vérificateur ?

- a. Le vérificateur n'est plus tenu de rechercher d'autres éléments probants après cette date.
- b. La direction a la responsabilité de suivre les faits qui surviennent après cette date et qui peuvent avoir des incidences sur les états financiers.
- c. Si le vérificateur vient à prendre connaissance de faits après la date de son rapport, il doit en tenir compte uniquement dans le cadre de sa prochaine vérification.
- d. La direction doit tenir le vérificateur informé des faits importants survenus après cette date et qui pourraient avoir une incidence sur les états financiers.

(iv) Fraude

Les vérificateurs s'intéressent à la fraude qui entraîne une inexactitude dans les états financiers. Laquelle des situations suivantes n'est **pas** considérée comme une fraude ?

- a. L'application fautive de principes comptables pour maximiser les produits.
- b. Omission d'informations significatives par crainte d'une réaction négative de la part des actionnaires
- c. Une estimation comptable anormale établie en fonction d'une convention choisie par un concurrent pour un produit semblable.
- d. Falsification de la signature d'un chèque

Question 2 (6 points) (11 minutes)

Instruments financiers, comptabilisation et évaluation

Farzan Limitée (FL) fabrique des tuyaux en PVC. Ses flux de trésorerie sont positifs et elle a accumulé un excédent de trésorerie dans l'espoir de réaliser une acquisition stratégique d'un concurrent à un moment ou à un autre au cours des deux prochaines années. Entre temps, FL a décidé d'investir son surplus de liquidités en achetant les actions ordinaires de Nearzan Limitée (NL). L'achat représente 20 % du total des actions ordinaires en circulation de NL. On pose l'hypothèse que NF doit suivre les principes comptables généralement reconnus.

Travail à faire :

- (a) Identifier les options possibles pour FL de classer le placement dans ses états financiers. (3 points)
- (b) Pour chaque option, identifier quelle serait la base de mesure du placement, maintenant et dans le futur, et comment le résultat, les gains et pertes seraient constatés ou reportés dans ses états financiers. (3 points)

Question 3 (10 points) (18 minutes)

Couverture

Howard Inc. (HI) est une société cotée dont les actions se transigent sur une bourse canadienne. HI achète des matières premières à l'étranger et elle s'inquiète du renforcement de la devise face au dollar canadien. Récemment, un achat important de matières premières en devise a été constaté dans les comptes fournisseurs aux états financiers. Ces comptes fournisseurs sont payables dans soixante jours. Pour se protéger contre le risque de change, HI a conclu un contrat à terme en vue d'acheter la devise à un prix fixe dans soixante jours.

Travail à faire :

- a) Expliquer comment le contrat à terme sert de couverture sur un plan économique. (2 points)
- b) Discuter de quelle façon le contrat à terme devrait être comptabilisé sans la comptabilité de couverture. (3 points)
- c) Fournir une description générale de la comptabilité de couverture. (2 points)
- d) Déterminer si HI devrait recourir à la comptabilité de couverture et expliquer votre choix. (3 points)

Question 4 (12 points) (22 minutes)

Écart d'acquisition et autres actifs incorporels et information différentielle

Big Bang Inc. (BBI) est une société privée détenue à 100 % par Joe Rocker. BBI conçoit et met en scène des effets spéciaux, comme des explosions et des éclairages au laser, dans le cadre d'importants concerts rocks et productions théâtrales. En 2006, BBI a décidé d'agrandir son entreprise en achetant le volet feux d'artifice de Loisirs Inc. (LI). S'appuyant sur un rapport préparé par un évaluateur d'entreprises, BBI a payé à EI 650 000 \$, le 1^{er} juillet 2006, pour les actifs suivants dont la valeur estimative correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs escomptés :

- Une licence de 10 ans pour un pistolet à propane qui lance des boules de flamme à 50 pieds dans les airs (300 000 \$ pour une licence renouvelable);
- Une licence de quinze ans conditionnelle à l'approbation d'un procédé qui crée des effets spéciaux avec de l'eau (250 000 \$ sur dix ans);
- Une liste de clients des groupes rock existants qui ont eu recours à LI pour leurs concerts au cours des cinq dernières années (50 000 \$ pour les deux prochaines années); et
- Une licence pour obtenir le droit de lancer des feux d'artifice, comme l'exigent les règlements sur la prévention d'incendies. Cette licence est renouvelable indéfiniment à un coût symbolique (25 000 \$).

Travail à faire :

Rédiger un rapport à l'intention de Joe Rocker traitant des points suivants :

- a) La comptabilisation des actifs achetés de LI le 1^{er} juillet 2006. (2 points)
- b) Le traitement comptable approprié pour chacun de ces actifs à la fin de l'exercice de BBI (30 juin 2007), en expliquant comment sont déterminées les valeurs constatées aux états financiers. (7 points)
- c) Les conditions que BBI doit remplir pour être admissible au traitement différentiel. (1 point)
- d) Identifier les exceptions aux normes standards de présentation de l'information dont BBI peut bénéficier en vertu du traitement différentiel. (2 points)

Question 5 (12 points) (22 minutes)

Opérations non monétaires et opérations entre apparentés

Wendy Lee détient Apiaries Inc. (AI), une entreprise de fabrication de miel. Jason Lee, le frère de Wendy, détient Jars Inc. (Jars), une entreprise qui fait le traitement du miel et d'autres aliments.

Les abeilles stockent leur miel dans des rayons qui sont celés lorsque pleins. Chaque ruche produit de 75 à 100 kilos de miel par année. Les rayons sont récoltés – c'est-à-dire découpés des cadres de la ruche – une fois celés par les abeilles et ils sont alors vendus à des entreprises de traitement pour leur emballage. Les rayons coûtent environ 1,50 \$ le kilo à produire et ils sont normalement vendus aux entreprises de traitement pour 3 \$ le kilo. Les entreprises de traitement dépensent environ 1,60 \$ le kilo pour transformer et emballer le miel et elles le vendent sur le marché à 5,50 \$ le kilo.

En plus de la fabrication de miel, AI loue plus de 700 ruches à des maraîchers et à des agriculteurs pour la pollinisation. Le taux de location d'une ruche est normalement de 40 \$ par mois. Cependant, un manque récent d'abeilles a fait monter le taux de location à 60 \$ par mois.

En mai 2006, un groupe de cultivateurs de canneberges ont approché AI afin d'échanger à l'automne prochain 1 500 kilos de canneberges fraîches contre l'utilisation de 200 ruches en vue de la pollinisation en juillet et en août. AI a accepté la proposition d'échange mais elle ne prévoit pas s'engager dans de telles transactions dans le futur. Le prix du marché des canneberges fluctue beaucoup dépendamment de l'abondance ou de la rareté des canneberges dans une année. Le 1^{er} mai, le prix du marché des canneberges était de 10 \$ le kilo.

Au cours de l'exercice 2006, AI a vendu à Jars 50 000 kilos de rayons de miel pour 2,70 \$ le kilo ainsi que les canneberges reçues des cultivateurs pour 7 \$ le kilo, soit le cours effectif des canneberges à l'automne 2006.

Travail à faire :

- a) Décrire comment devrait être comptabilisée l'échange de location de ruches contre les canneberges, tout en justifiant adéquatement votre réponse. (4 points)
- b) Décrire comment les ventes de rayons de miel et de canneberges à Jars devraient être comptabilisées, tout en justifiant adéquatement votre réponse. (8 points)

Question 6 (6 points) (11 minutes)

Organismes sans but lucratif – Apports

Health Information (HI) a été constituée en organisme sans but lucratif dans le but d'aider au développement et à la mise en œuvre d'un système sur le web de dossiers médicaux de patients qui seraient accessibles de façon sécuritaire par les membres de la profession médicale n'importe où au Canada lorsqu'ils accordent des soins aux patients. Au cours de 2006, HI a reçu les apports initiaux suivants destinés à réaliser ses objectifs :

- Cinquante (50) ordinateurs sur roues dont l'application peut être utilisée au chevet du lit des patients par les professionnels du corps médical afin qu'ils y enregistrent les informations médicales recueillies lors du traitement des patients. Le fabricant a donné les ordinateurs dans le cadre d'un projet pilote auquel certains hôpitaux ont accepté de participer et pour lequel ils acceptent de fournir leur rétroaction. HI est responsable du prêt des ordinateurs à ces hôpitaux et de la collecte des rétroactions. Chaque ordinateur se vend normalement 10 000 \$.
- Cinq cents (500) heures de temps des programmeurs pour adapter l'application informatique aux besoins d'information des hôpitaux.
- Quinze (15) millions de dollars en espèces de donateurs corporatifs. HI peut uniquement utiliser les intérêts générés par les 15 millions de dollars pour fournir des subventions aux hôpitaux. On ne doit pas toucher au capital.
- Deux (2) millions de dollars reçus de particuliers pour de futurs achats de toute sorte.

Travail à faire :

- a) Discuter de la méthode de comptabilisation appropriée des apports initiaux énumérés ci-dessus, en présumant que HI applique la méthode de comptabilité par fonds affectés pour le projet pilote. Fournir des explications. (4 points)
- b) Discuter de la méthode de comptabilisation appropriée des apports initiaux énumérés ci-dessus en présumant que HI applique la méthode du report (sans fonds). Fournir des explications. (2 points)

Question 7 (6 points) (11 minutes)

Vérification de la juste valeur et informations à fournir

Robinson et Jones, S.E.N.C.R.L., planifie la vérification d'un de ses clients, une société biopharmaceutique qui possède un nombre important d'actifs incorporels et qui est impliquée dans des poursuites, à la fois à titre de demandeur en vue de défendre ses licences et à titre de défenseur contre des poursuites intentées par des clients. Il existe un risque de mission élevé en regard d'un bon nombre de postes au bilan, en raison des valeurs incertaines attribuées à plusieurs actifs et passifs du client, ainsi que d'une incertitude importante au niveau de l'évaluation.

Dans le cadre du recueil d'éléments probants appropriés suffisants, les normes de vérification généralement reconnues exigent du vérificateur qu'il acquière une compréhension du cadre conceptuel de l'information financière. Cela comprend l'obtention d'une compréhension du processus utilisé par l'entité pour établir les évaluations et informations en juste valeur, ainsi qu'une compréhension suffisante des activités de contrôle pour identifier et évaluer les risques d'inexactitudes importantes au niveau des assertions.

Travail à faire :

Identifier et expliquer les facteurs dont le vérificateur doit tenir compte lorsqu'il obtient sa compréhension du processus de l'entité pour déterminer les évaluations et les informations en juste valeur et évaluer les risques d'inexactitudes importantes au niveau des assertions.

Question 8 (5 points) (9 minutes)

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance

Au cours de l'exercice précédent, Durando Limitée (DL) a fait l'objet de plusieurs poursuites intentées par ses actionnaires. Les poursuites allèguent que DL et sa direction ont trompé les actionnaires, les créanciers et les investisseurs. Suite à ces réclamations, DL a repositionné son équipe de direction et créé une nouvelle structure de gouvernance. Un élément crucial de ce repositionnement a été de créer une culture d'honnêteté et de comportement éthique. DL est également intéressé à mettre en place des contrôles internes appropriés.

Required:

- a) Discuter de ce qu'implique la création d'une culture d'honnêteté et de comportement éthique. (3 points)
- b) Identifier les objectifs des contrôles internes. (2 points)

Question 9 (12 points) (22 minutes)

Communications avec les responsables de la surveillance du processus d'information financière

Vous, CA, êtes le vérificateur de Southern Computer Technologies (SCT), une entité cotée détaillant d'ordinateurs et de logiciels. Vous avez rencontré le comité de vérification de SCT au début de la vérification de 2007 afin de discuter de vos responsabilités, des éléments de planification et de votre stratégie de vérification. La vérification est maintenant pratiquement terminée et vous dressez une liste des points dont vous devriez discuter lors de votre seconde rencontre avec le comité de vérification.

Au cours de l'exercice, SCT a adopté les recommandations du Manuel de l'ICCA en ce qui a trait au résultat étendu, aux instruments financiers et aux dérivés.

Travail à faire :

Décrire les constatations soulevées lors de votre vérification qui devraient être communiquées au comité de vérification.

Question 10 (9 points) (15 minutes)

Date du rapport du vérificateur

Peterson et Davies, S.E.N.C.R.L., (PD) effectue la vérification de White Pine Furniture Ltée (WPF), une société fermée dont la fin d'exercice est le 31 décembre. Le 15 mars, PD avait pratiquement achevé le travail sur place pour l'exercice 2006.

- Le 21 mars, PD a reçu une lettre confirmant le solde des débiteurs de Country Furniture Store, le plus important client de WPF.
- Le 4 avril, PD a terminé l'assemblage et la revue des feuilles de travail, la révision du projet d'états financiers et obtenu de la direction l'approbation finale des états financiers.
- Le 8 avril, WPF a subi un incendie dans une remise non assurée qui lui appartenait. La perte elle-même de stocks était importante, mais le montant n'était pas significatif,
- Le 10 avril, WPF a convenu de déclarer la perte découlant de l'incendie dans ses notes aux états financiers.
- Le 15 avril, PD a publié son rapport type du vérificateur sur les états financiers révisés.
- Le 5 mai, les journaux locaux ont révélé que Country Furniture Store avait déclaré faillite, laissant plusieurs fournisseurs dont WPF avec des créances irrécouvrables.

Travail à faire :

- a) Expliquer l'incidence sur le rapport du vérificateur de chaque événement survenu entre le 15 mars et le 15 avril et déterminer la date que PD aurait dû utiliser dans son rapport du vérificateur publié le 15 avril. (4 points)
- b) Expliquer ce que PD aurait dû faire lorsqu'il a appris la faillite de Country Furniture Store. (5 points)

Question 11 (6 points) (11 minutes)

Restrictions dans le rapport du vérificateur

Pour chacune **des situations indépendantes suivantes**, poser l'hypothèse que vous êtes l'associé responsable de la mission.

1. Votre cabinet effectue la vérification de Meghan Pet World Inc. (MPWI) depuis dix ans. Au cours des trois dernières années, la situation financière de MPWI s'est détériorée de façon constante. Pour l'exercice en cours et pour la première fois, le ratio de liquidité était inférieur à 2 :1, soit le minimum exigé, tel que spécifié dans une importante convention de prêt conclue avec MPWT. La violation de la clause donne droit au prêteur d'en demander l'acquittement. MPWI refuse de classer le prêt à titre de passif à court terme.
2. Angus Manufacturing Limitée est votre client depuis cinq ans. Durant cette période, le client imposait une limitation au travail d'examen de ses stocks. Vous ne pouviez donc pas exprimer de rapport sans réserve sur les états financiers de chacune de ces cinq années précédentes car vous jugiez que les stocks étaient significatifs. Le banquier du client n'acceptera désormais plus de rapport du vérificateur avec réserve. Pour la vérification du 31 décembre 2006, on vous a donc permis d'assister au dénombrement des stocks.
3. Votre client, un détaillant national de mobilier, possède des magasins dans plusieurs villes à travers le Canada. Le dernier jour de l'exercice, vous ne pouviez faire le décompte des fonds en caisse dans tous les magasins à la fermeture des activités. Comme procédé de remplacement, vous observiez que les dépôts en transit apparaissant sur le rapprochement bancaire de fin d'exercice, apparaissaient au crédit sur le relevé bancaire du premier jour ouvrable de l'exercice suivant. Vous étiez satisfait de la démarcation des encaissements par ce procédé.

Travail à faire :

Pour chacune des situations indépendantes ci-dessus, exprimer et justifier votre conclusion quant à l'opinion du vérificateur appropriée à émettre.

Question 12 (8 points) (14 minutes)

Vérification des estimations comptables

La citation suivante est tirée d'une note aux états financiers de votre client de vérification, Commercial Lender Corporation (CLC).

« Les estimations les plus importantes que doit faire la Société portent sur la recouvrabilité de ses placements dans des créances à long terme. »

Vous savez, par suite de vérifications antérieures, que la direction de CLC a établi des conventions et des procédés liés à la préparation des estimations comptables. CLC recueille les données nécessaires sur lesquelles elle s'appuie pour estimer le montant des mauvaises créances et ce, à partir d'une analyse statistique de l'information historique et de son évaluation de la conjoncture économique. Il existe des contrôles liés à la préparation des estimations, même si vous ne vous y êtes jamais appuyé au cours des vérifications précédentes.

Travail à faire :

Expliquer les procédés de vérification que vous devriez effectuer pour obtenir les éléments probants appropriés et suffisants en vue d'évaluer les estimations de la direction et la recouvrabilité de ses placements dans des créances à long terme.

TABLE I

VALEUR ACTUALISÉE D'UN DOLLAR TOUCHÉ À LA FIN DE «N» PÉRIODES

Nombre de périodes «N»	%																			
	2 %	3 %	4 %	5 %	6 %	7 %	8 %	9 %	10 %	11 %	12 %	13 %	14 %	15 %	16 %	17 %	18 %	19 %	20 %	
1	0,98	0,97	0,96	0,95	0,94	0,93	0,93	0,92	0,91	0,90	0,89	0,88	0,88	0,87	0,86	0,85	0,85	0,84	0,83	
2	0,96	0,94	0,92	0,91	0,89	0,87	0,86	0,84	0,83	0,81	0,80	0,78	0,77	0,76	0,74	0,73	0,72	0,71	0,69	
3	0,94	0,92	0,89	0,86	0,84	0,82	0,79	0,77	0,75	0,73	0,71	0,69	0,67	0,66	0,64	0,62	0,61	0,59	0,58	
4	0,92	0,89	0,85	0,82	0,79	0,76	0,74	0,71	0,68	0,66	0,64	0,61	0,59	0,57	0,55	0,53	0,52	0,50	0,48	
5	0,91	0,86	0,82	0,78	0,75	0,71	0,68	0,65	0,62	0,59	0,57	0,54	0,52	0,50	0,48	0,46	0,44	0,42	0,40	
6	0,89	0,84	0,79	0,75	0,70	0,67	0,63	0,60	0,56	0,53	0,51	0,48	0,46	0,43	0,41	0,39	0,37	0,35	0,33	
7	0,87	0,81	0,76	0,71	0,67	0,62	0,58	0,55	0,51	0,48	0,45	0,43	0,40	0,38	0,35	0,33	0,31	0,30	0,28	
8	0,85	0,79	0,73	0,68	0,63	0,58	0,54	0,50	0,47	0,43	0,40	0,38	0,35	0,33	0,31	0,28	0,27	0,25	0,23	
9	0,84	0,77	0,70	0,64	0,59	0,54	0,50	0,46	0,42	0,39	0,36	0,33	0,31	0,28	0,26	0,24	0,23	0,21	0,19	
10	0,82	0,74	0,68	0,61	0,56	0,51	0,46	0,42	0,39	0,35	0,32	0,29	0,27	0,25	0,23	0,21	0,19	0,18	0,16	
11	0,80	0,72	0,65	0,58	0,53	0,48	0,43	0,39	0,35	0,32	0,29	0,26	0,24	0,21	0,20	0,18	0,16	0,15	0,13	
12	0,79	0,70	0,62	0,56	0,50	0,44	0,40	0,36	0,32	0,29	0,26	0,23	0,21	0,19	0,17	0,15	0,14	0,12	0,11	
13	0,77	0,68	0,60	0,53	0,47	0,41	0,37	0,33	0,29	0,26	0,23	0,20	0,18	0,16	0,15	0,13	0,12	0,10	0,09	
14	0,76	0,66	0,58	0,51	0,44	0,39	0,34	0,30	0,26	0,23	0,20	0,18	0,16	0,14	0,13	0,11	0,10	0,09	0,08	
15	0,74	0,64	0,56	0,48	0,42	0,36	0,32	0,27	0,24	0,21	0,18	0,16	0,14	0,12	0,11	0,09	0,08	0,07	0,06	
16	0,73	0,62	0,53	0,46	0,39	0,34	0,29	0,25	0,22	0,19	0,16	0,14	0,12	0,11	0,09	0,08	0,07	0,06	0,05	
17	0,71	0,61	0,51	0,44	0,37	0,32	0,27	0,23	0,20	0,17	0,15	0,13	0,11	0,09	0,08	0,07	0,06	0,05	0,05	
18	0,70	0,59	0,49	0,42	0,35	0,30	0,25	0,21	0,18	0,15	0,13	0,11	0,09	0,08	0,07	0,06	0,05	0,04	0,04	
19	0,69	0,57	0,47	0,40	0,33	0,28	0,23	0,19	0,16	0,14	0,12	0,10	0,08	0,07	0,06	0,05	0,04	0,04	0,03	
20	0,67	0,55	0,46	0,38	0,31	0,26	0,21	0,18	0,15	0,12	0,10	0,09	0,07	0,06	0,05	0,04	0,04	0,03	0,03	
21	0,66	0,54	0,44	0,36	0,29	0,24	0,20	0,16	0,14	0,11	0,09	0,08	0,06	0,05	0,04	0,04	0,03	0,03	0,02	
22	0,65	0,52	0,42	0,34	0,28	0,23	0,18	0,15	0,12	0,10	0,08	0,07	0,06	0,05	0,04	0,03	0,03	0,02	0,02	
23	0,63	0,51	0,41	0,33	0,26	0,21	0,17	0,14	0,11	0,09	0,07	0,06	0,05	0,04	0,03	0,03	0,02	0,02	0,02	
24	0,62	0,49	0,39	0,31	0,25	0,20	0,16	0,13	0,10	0,08	0,07	0,05	0,04	0,03	0,03	0,02	0,02	0,02	0,01	
25	0,61	0,48	0,38	0,30	0,23	0,18	0,15	0,12	0,09	0,07	0,06	0,05	0,04	0,03	0,02	0,02	0,02	0,01	0,01	

VALEUR ACTUALISÉE D'UNE ANNUITÉ D'UN DOLLAR TOUCHÉE À LA FIN DE CHAQUE ANNÉE

Nombre de périodes	TABLE II																			
	2 %	3 %	4 %	5 %	6 %	7 %	8 %	9 %	10 %	11 %	12 %	13 %	14 %	15 %	16 %	17 %	18 %	19 %	20 %	
1	0,98	0,97	0,96	0,95	0,94	0,93	0,93	0,92	0,91	0,90	0,89	0,88	0,88	0,87	0,86	0,85	0,85	0,84	0,83	
2	1,94	1,91	1,89	1,86	1,83	1,81	1,78	1,76	1,74	1,71	1,69	1,67	1,65	1,63	1,61	1,59	1,57	1,55	1,53	
3	2,88	2,83	2,78	2,72	2,67	2,62	2,58	2,53	2,49	2,44	2,40	2,36	2,32	2,28	2,25	2,21	2,17	2,14	2,11	
4	3,81	3,72	3,63	3,55	3,47	3,39	3,31	3,24	3,17	3,10	3,04	2,97	2,91	2,85	2,80	2,74	2,69	2,64	2,59	
5	4,71	4,58	4,45	4,33	4,21	4,10	3,99	3,89	3,79	3,70	3,60	3,52	3,43	3,35	3,27	3,20	3,13	3,06	2,99	
6	5,60	5,42	5,24	5,08	4,92	4,77	4,62	4,49	4,36	4,23	4,11	4,00	3,89	3,78	3,68	3,59	3,50	3,41	3,33	
7	6,47	6,23	6,00	5,79	5,58	5,39	5,21	5,03	4,87	4,71	4,56	4,42	4,29	4,16	4,04	3,92	3,81	3,71	3,60	
8	7,33	7,02	6,73	6,46	6,21	5,97	5,75	5,53	5,33	5,15	4,97	4,80	4,64	4,49	4,34	4,21	4,08	3,95	3,84	
9	8,16	7,79	7,44	7,11	6,80	6,52	6,25	6,00	5,76	5,54	5,33	5,13	4,95	4,77	4,61	4,45	4,30	4,16	4,03	
10	8,98	8,53	8,11	7,72	7,36	7,02	6,71	6,42	6,14	5,89	5,65	5,43	5,22	5,02	4,83	4,66	4,49	4,34	4,19	
11	9,79	9,25	8,76	8,31	7,89	7,50	7,14	6,81	6,50	6,21	5,94	5,69	5,45	5,23	5,03	4,84	4,66	4,49	4,33	
12	10,58	9,95	9,39	8,86	8,38	7,94	7,54	7,16	6,81	6,49	6,19	5,92	5,66	5,42	5,20	4,99	4,79	4,61	4,44	
13	11,35	10,63	9,99	9,39	8,85	8,36	7,90	7,49	7,10	6,75	6,42	6,12	5,84	5,58	5,34	5,12	4,91	4,71	4,53	
14	12,11	11,30	10,56	9,90	9,29	8,75	8,24	7,79	7,37	6,98	6,63	6,30	6,00	5,72	5,47	5,23	5,01	4,80	4,61	
15	12,85	11,94	11,12	10,38	9,71	9,11	8,56	8,06	7,61	7,19	6,81	6,46	6,14	5,85	5,58	5,32	5,09	4,88	4,68	
16	13,58	12,56	11,65	10,84	10,11	9,45	8,85	8,31	7,82	7,38	6,97	6,60	6,27	5,95	5,67	5,41	5,16	4,94	4,73	
17	14,29	13,17	12,17	11,27	10,48	9,76	9,12	8,54	8,02	7,55	7,12	6,73	6,37	6,05	5,75	5,47	5,22	4,99	4,77	
18	14,99	13,75	12,66	11,69	10,83	10,06	9,37	8,76	8,20	7,70	7,25	6,84	6,47	6,13	5,82	5,53	5,27	5,03	4,81	
19	15,68	14,32	13,13	12,09	11,16	10,34	9,60	8,95	8,36	7,84	7,37	6,94	6,55	6,20	5,88	5,58	5,32	5,07	4,84	
20	16,35	14,88	13,59	12,46	11,47	10,59	9,82	9,13	8,51	7,96	7,47	7,02	6,62	6,26	5,93	5,63	5,35	5,10	4,87	
21	17,01	15,42	14,03	12,82	11,76	10,84	10,02	9,29	8,65	8,08	7,56	7,10	6,69	6,31	5,97	5,67	5,38	5,13	4,89	
22	17,66	15,94	14,45	13,16	12,04	11,06	10,20	9,44	8,77	8,18	7,65	7,17	6,74	6,36	6,01	5,70	5,41	5,15	4,91	
23	18,29	16,44	14,86	13,49	12,30	11,27	10,37	9,58	8,88	8,27	7,72	7,23	6,79	6,40	6,04	5,72	5,43	5,17	4,93	
24	18,91	16,94	15,25	13,80	12,55	11,47	10,53	9,71	8,99	8,35	7,78	7,28	6,84	6,43	6,07	5,75	5,45	5,18	4,94	
25	19,52	17,41	15,62	14,09	12,78	11,65	10,68	9,82	9,08	8,42	7,84	7,33	6,87	6,46	6,10	5,77	5,47	5,20	4,95	

FEUILLE DE RÉPONSES

Question 1

NUMÉRO DE CANDIDAT: _____

LES INSTITUTS/ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU CANADA

EXAMEN DE RÉCIPROCITÉ DES CA (CARE)

Jour 1 - 2007

NOTE:

Pour chacune des 4 parties ci-dessous, indiquez votre réponse en cochant un « X » dans l'espace approprié.

DÉTACHEZ CETTE FEUILLE DE RÉPONSES

de votre examen et joignez-la à vos autres feuilles de réponses que vous insérerez dans l'enveloppe d'examen qui vous a été fournie. Ne **pas** y inclure le questionnaire d'examen.

- i.** a) ____ b) ____ c) ____ d) ____
- ii.** a) ____ b) ____ c) ____ d) ____
- iii.** a) ____ b) ____ c) ____ d) ____
- iv.** b) ____ c) ____ d) ____ e) ____

NE PAS ÉCRIRE
DANS CET ESPACE

Total _____
× 2

LES INSTITUTS/ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU CANADA

EXAMEN DE RÉCIPROCITÉ DES CA - CARE

JOUR DEUX – 2007

(100 points) (3 heures)

NOTES À L'INTENTION DES CANDIDATS :

1. Cet examen comporte **8 questions et 17 pages** (incluant la page couverture et les annexes).
2. **N'écrivez pas** votre nom sur l'enveloppe d'examen ni sur les feuilles de réponses. Inscrivez uniquement votre numéro de candidat.
3. On a indiqué au début de chaque question le nombre de minutes que vous pourriez consacrer à y répondre (à raison de 1,8 minutes par point). Cette indication permettra de répartir convenablement le temps alloué.
4. Aucun point ne sera accordé pour les réponses ou parties de réponse qui auront été écrites sur le questionnaire.
5. Il est recommandé d'écrire vos réponses à l'**encre** et à double interligne.
6. Deux tables sont jointes à cette épreuve d'examen. Aucune autre source de référence n'est permise.

SECTION A - IMPÔT

Question 1 (10 points) (18 minutes)

Little Ltée (Little) a subi des pertes nettes en capital de 20 000 \$ dans son année d'imposition terminée le 31 décembre 2004, ainsi que des pertes autres que des pertes en capital de 80 000 \$ provenant de ses activités dans son année d'imposition terminée le 31 décembre 2005. Le 1^{er} octobre 2006, 95% des actions de Little ont été acquises par Big Inc. (Big), une société fermée sous contrôle canadien sans lien de dépendance. Les actifs détenus par Little au 1^{er} octobre 2006 se détaillent comme suit :

Actif	Coût \$	Juste valeur de marché \$
Placement à court terme	20 000	12 000
Stocks	45 000	60 000
Terrain	80 000	140 000
Immeuble [fraction non amortie du coût en capital (FNACC) 80 000 \$]	100 000	150 000
Matériel– Catégorie 8 [FNACC 36 000 \$]	40 000	30 000
Petit outillage – Catégorie 12 [FNACC 0 \$]	15 000	2 000
Immobilisation admissible [montant cumulatif des immobilisations admissibles (MCIA) 10 000 \$]	18 000	12 000

Du 1^{er} janvier 2006 au 1^{er} octobre 2006, Little a réalisé un bénéfice net de 3 000 \$, entièrement du bénéfice d'entreprise.

Travail à faire :

- De quelle façon l'achat des actions de Little par Big affecte-t-il l'utilisation des pertes autres que les pertes en capital et celle des pertes nettes en capital de Little ? (2 points)
- Pour chaque actif détenu par Little, déterminer les ajustements à apporter aux valeurs fiscales des actifs. (5 points)
- Little peut exercer un choix en vertu de l'article 111(4)(e) de la *Loi de l'impôt* pour constater le revenu (gains en capital et récupération) aux fins de l'impôt. Soumettre une recommandation quant à l'actif ou aux actifs pour lesquels un choix devrait être exercé, ainsi qu'au montant de revenu qui devrait être ainsi généré aux fins de l'impôt suite à ce choix. Poser l'hypothèse que Little pourra utiliser la totalité des pertes disponibles au cours des deux prochaines années. (3 points)

Question 2 (15 points) (27 minutes)

Stinson est un architecte à l'emploi de Marshall Ltée. (ML), une société publique située en Ontario. Il tire son revenu de plusieurs sources en plus de son revenu d'emploi. Une description de ses activités financières pour 2006 est fournie ci-dessous.

1. Stinson a reçu un salaire de 65 000 \$. Il a obtenu une prime de 20 000 \$ pour le travail effectué en 2006. Cependant, la prime n'a pas été versée avant mars 2007. ML vous a par ailleurs fourni le détail suivant au sujet de sa rémunération :
 - a) Une allocation automobile de 300 \$ par mois pour couvrir ses frais de déplacement dans le cadre des activités de son emploi. Stinson est tenu d'utiliser son propre véhicule pour voyager à des fins d'affaires. Au cours de 2006, 60 % des kilomètres parcourus l'ont été à des fins d'affaires.
 - b) Une contribution de 10 000 \$ à son fonds de pension.
 - c) Régime d'assurance-vie temporaire – coût de la prime d'assurance de 600 \$ pour une couverture équivalant à trois fois son salaire.
2. En 2006, ML a accordé à Stinson une option d'achat d'actions jusqu'à concurrence de 5 000 de ses actions à un prix de 5 \$ l'action. Au moment où l'option a été accordée, les actions avaient une valeur de 7 \$ chacune. Au cours de 2006, Stinson a acheté 1 000 actions. À la date d'achat, les actions de ML se transigeaient à 16 \$ l'action. Plus tard au cours de l'année, Stinson a vendu les actions 20 \$ chacune.
3. En 2005, Stinson a acheté 100 actions de AZ Ltée., une société publique pour 20 \$ l'action. En 2006, il a reçu un dividende admissible de 100 \$ sur ces actions avant de les vendre 30 \$ l'action.
4. Au cours de l'année, Stinson a donné des actions de BY Ltée, une société publique, à sa fille âgée de 14 ans. Les actions lui avaient coûté 200 \$ et elles avaient une valeur de 1 800 \$ au moment du don. En 2006, sa fille a reçu des dividendes admissibles au montant de 80 \$ et elle a alors vendu les actions pour 2 600 \$.
5. La mère de Stinson est décédée en 2006 et elle a laissé à Stinson dans son testament des actions de CX Ltée, une entité publique. Sa mère avait acheté ces actions, il y a plusieurs années pour 25 000 \$. Les actions valaient 75 000 \$ au moment de son décès. Stinson a vendu les actions plus tard dans l'année pour 100 000 \$. À titre de bénéficiaire de la police d'assurance-vie de sa mère, Stinson a reçu une somme de 18 000 \$.
6. Stinson exploite une petite ferme et il possède également un immeuble locatif. En 2006, la ferme a généré une perte de 10 000 \$ et l'immeuble locatif a généré une perte de 2 000 \$ avant l'amortissement fiscal. L'immeuble locatif avait une fraction non amortie du coût en capital (FNACC) de 35 000 \$ au 31 décembre 2005.

Question 2 (suite)

7. Stinson avait encaissé les montants additionnels suivants en 2006 :

a) Intérêts sur obligations	800 \$
b) Gains à la loterie	5 000

8. Stinson avait payé les montants suivants en 2006 :

- Dépenses d'automobile pour l'essence, les réparations et l'assurance	6 900 \$
- 12 mois de location d'automobile à 900 \$ plus 6% TPS et 8% TVP	12 312
- 12 versements mensuels de 1 000 \$ pour la pension alimentaire (entente signée en 2000)	12 000
- 12 versements mensuels de 1 200 \$ pour la pension alimentaire pour enfants (entente signée en 2000)	14 400
- Dons de charité	5 000
- Intérêt sur hypothèque domiciliaire (les fonds de placements hypothécaires de 40 000 \$ furent utilisés pour l'achat de la maison et 10 000 \$ ont servi à l'achat d'actions de sociétés publiques)	3 000
- Intérêt sur emprunt bancaire pour acheter des actions d'entités publiques	1 500

Travail à faire :

Calculer le revenu net de Stinson aux fins de l'impôt pour 2006, conformément aux formules générales de l'article 3 de la *Loi de l'impôt*. Énumérer les éléments qui ne devraient pas être inclus dans le revenu net aux fins de l'impôt. Présenter tous vos calculs.

Question 3 (25 points) (45 minutes)

Cette question comporte neuf parties et présente les points pour chacun. Chacune de ces neuf parties est indépendante.

Partie A (5 points)

Le 1^{er} mars 2006, Paul a reçu un prêt de Yee Ltée, une société appartenant à la mère de Paul et dont Paul est à l'emploi. Ce dernier a utilisé le prêt pour acheter un condominium où habiter. Une convention de prêt a été signée en vertu de laquelle Paul s'engage à payer de l'intérêt à un taux de 2 % inférieur au taux préférentiel et à rembourser le prêt dans sa totalité dans trois ans. La fin d'exercice de Yee Ltée est le 31 décembre.

Travail à faire

Décrire les incidences sur l'impôt fédéral sur le revenu de Paul

- a) si le prêt est reçu avant son embauche, et
- b) si le prêt est reçu à cause de l'actionnariat de sa mère.

Partie B (4 points)

Au cours de l'exercice, Susan a vendu les actifs suivants à une société privée sous contrôle canadien qu'elle contrôle. La convention d'achat-vente stipulait qu'un choix en vertu de l'article 85(1) de la *Loi de l'impôt* serait effectué pour chaque actif

Actif	JVM \$	Coût \$	Prix de vente \$	Paiement reçu	
				Effet à demande \$	Actions (JVM) \$
Terrain	60 000	40 000	60 000	50 000	10 000
Placement (long terme)	8 000	13 000	8 000	2 000	6 000
Actif amortissable [fraction non amortie du coût en capital (FNACC) 50 000\$]	90 000	70 000	90 000	40 000	50 000
Écart d'acquisition [montant cumulatif des immobilisations admissibles (MCIA) 30 000 \$]	80 000	50 000	80 000	Nil	80 000

Travail à faire:

Pour chacun des quatre actifs, déterminer le prix minimum de transfert qui peut être choisi en vertu de l'article 85(1) de la *Loi de l'impôt*.

Question 3 (suite)

Partie C (3 points)

Vous lisez l'affirmation suivante dans un journal :

« Une entreprise qui tire ses revenus de la vente de services personnels (services-conseils en informatique, par exemple) ne peut pas être considérée comme réalisant un revenu provenant d'une entreprise exploitée activement. »

Travail à faire

Décrire les différences qui existent entre une entreprise de services personnels et une entreprise exploitée activement, et tirer une conclusion à savoir si l'affirmation ci-dessus est exacte.

Partie D (3 points)

David a versé une contribution de 9 000 \$ à son régime enregistré d'épargne retraite (REER) en octobre 2006 et de 5 000 \$ au REER de sa conjointe en janvier 2007. David a gagné un revenu de 60 000 \$ en 2005 et de 70 000 \$ en 2006. L'avis d'imposition de David indique un solde de déduction non utilisée de 1 000 \$ au titre de son REER à la fin de 2005. Son feuillet T4 pour 2005 indiquait un facteur d'équivalence (FA) de 4 000 \$.

Travail à faire :

Déterminer le montant de contribution maximum au titre du REER que David pourrait déduire en 2006. Présenter tous vos calculs.

Partie E (2 points)

Au cours de l'exercice, Parsley Ltée a acheté du nouveau matériel de bureau coûtant 24 000 \$. Le vendeur a donné à Parsley Ltée 4 000 \$ pour du vieux matériel de bureau acheté cinq ans plus tôt au coût de 10 000 \$. Au début de l'exercice, le solde de la fraction non amortie du coût en capital (FNACC) de la catégorie 8 s'élevait à 4 600 \$.

Travail à faire :

Calculer le montant maximum de déduction au titre de l'amortissement fiscal de la catégorie 8 pour l'exercice en cours.

Question 3 (suite)

Partie F (2 points)

À la fin de l'exercice précédent, le solde de la FNACC de la catégorie 1 était de 60 000 \$. Au cours de l'exercice, l'édifice à bureau (catégorie 1) dont le coût original était de 80 000 \$ a été vendu pour 110 000 \$. Il n'y eut aucune autre transaction affectant la catégorie 1 au cours de l'exercice.

Travail à faire :

Calculer l'incidence de la disposition sur le bénéfice net aux fins de l'impôt pour l'exercice en cours.

Partie G (2 points)

En 2000, Sharon a acheté un terrain pour 200 000 \$ avec l'intention d'y construire un immeuble locatif. Elle y a construit un immeuble à logements et elle en a tiré un revenu de location jusqu'en 2006, alors qu'elle vendit l'immeuble locatif en réalisant un profit substantiel.

En 2000, John a acheté un terrain pour 200 000 \$ avec l'intention de le conserver jusqu'à ce que le terrain prenne de la valeur et qu'il puisse le revendre à profit. En 2006, il vendit le terrain en réalisant un profit substantiel.

Travail à faire

Lequel de ces deux particuliers (Sharon ou John) est plus susceptible de réaliser un profit à la vente qui sera traité à titre de revenu d'entreprise aux fins de l'impôt. Fournir une brève explication à votre réponse.

Partie H (2 points)

Olympia Ltée (OL) est une société privée canadienne. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2006, OL a reçu un dividende de 10 000 \$ de Salt Ltée (Salt) et un dividende de 12 000 \$ de Pepper Ltée (Pepper). OL détient 15% des actions ordinaires en circulation de Salt et 4 % des actions ordinaires en circulation de Pepper. Salt et Pepper avaient toutes deux uniquement des actions ordinaires en circulation. Salt a reçu un remboursement au titre de dividende de 2 000 \$ et Pepper a reçu un remboursement au titre de dividende de 4 000 \$.

Travail à faire :

Déterminer l'impôt à payer par OL en 2006 en vertu de la Partie IV.

Question 3 (suite)

Partie I (2 points)

Peter a reçu un avis de redressement de l'Agence de Revenu Canada (ARC) pour sa déclaration fiscale de 2002. La date de la poste sur l'avis de redressement était le 14 août 2007. La date de la poste sur l'avis original d'imposition pour sa déclaration fiscale de 2002 était le 20 mai 2003.

Travail à faire :

- a) Expliquer si l'ARC a le droit de redresser le 14 août 2007 la déclaration fiscale de 2002. (1 point)
- b) Si Peter souhaite contester le redressement, quelle est la date la plus tardive à laquelle il peut remplir un avis d'opposition ? (1 point)

SECTION B - DROIT

Question 4 (8 points) (14 minutes)

Une agence du gouvernement provincial (Agence), dont le mandat est de protéger les individus ayant besoin de protection pour des raisons d'incapacité mentale, a appris en juillet 2006, d'une source anonyme, que Betty Rubbler avait fait l'objet d'abus de la part de Daniel, son fils aîné, et de sa famille. Un enquêteur de l'Agence a été dépêché pour examiner la situation. Voici ce qu'il a découvert :

- Betty Rubbler vivait de façon autonome dans un logement d'une pièce, mais dans de très pauvres conditions de vie : le logement et Betty elle-même étaient très sales. Le corps de Betty présentait de sévères ecchymoses qu'elle disait causées par son fils;
- Betty souffrait apparemment de démence puisqu'elle semblait très confuse et désorientée;
- Betty semblait en danger.

Suite à ces constatations, l'enquêteur fit ce qui suit :

- Il obtint une ordonnance restrictive du tribunal, datée du 15 juillet 2006, interdisant à Daniel et à sa famille de s'approcher de Betty à moins de 500 mètres;
- Il fit déménager Betty dans une maison de soins de santé;
- Il prit le contrôle de tous les actifs de Betty.

Daniel nia avoir abusé de sa mère. Il retint les services d'un avocat pour faire opposition à l'ordonnance restrictive. Cependant, avant que la cause ne soit entendue par le tribunal, Betty mourut. Son décès est survenu le 3 décembre 2006 à la maison de soins de santé.

En février 2007, le propriétaire de l'immeuble à logements où vivait Betty fut arrêté et accusé d'agression contre un des locataires âgés de son immeuble. La police soupçonne que le propriétaire peut avoir aussi agressé d'autres locataires âgés, y compris Betty.

Daniel et sa famille sont fâchés de n'avoir pas pu voir Betty au cours des mois précédant son décès. Ils aimeraient entamer une poursuite en raison des souffrances engendrées par leur éloignement forcé durant cette période.

L'Agence retourna le restant des actifs de Betty à sa succession dont l'exécuteur testamentaire est Daniel. Il manque environ 40 000 \$ « non pris en compte » par l'Agence. En réponse aux requêtes additionnelles de l'exécuteur testamentaire, l'Agence répondit « Nous ne sommes pas responsables des actifs manquants. Nous nous occupons de beaucoup d'actifs et les actifs perdus font partie des coûts associés à une telle opération de masse. Nous sommes désolés de votre perte ».

Travail à faire :

Préparer un mémo dans lequel vous discuterez en détail du fondement de toute réclamation que Daniel et la succession de Betty Rubbler, ou les deux, pourraient tenter contre les diverses parties. Votre mémo devrait inclure une évaluation des questions juridiques, ce qu'il faudrait invoquer en preuve et toute défense possible.

Question 5 (8 points) (14 minutes)

Charles Brown a fait appel à Ricky Rich du « Service de peinture – Qualité supérieure à bas prix », une entreprise individuelle non incorporée, pour peindre toutes les pièces de sa maison. À la question de Ricky « Quelle est la superficie totale des pièces de la maison ? », Charles répondit que la superficie était de 4 500 pieds carrés. Ricky présenta une soumission de 9 000 \$ pour peindre la maison, en fonction d'un prix de 2 \$ le pied carré pour la peinture et la main-d'œuvre. Charles dit à Ricky qu'il pouvait commencer à peindre la fin de semaine du 20 octobre 2007.

Le 20 octobre 2007 au matin, Ricky se rendit au domicile de Charles avec toutes ses fournitures de peinture, ainsi qu'un contrat qu'il avait préparé et qui stipulait ce qui suit « Ricky Rich consent à peindre la maison de Charles Brown pour 9 000 \$. Un dépôt non remboursable de 1 000 \$ est exigé avant le début des travaux et le solde de 8 000 \$ est payable une fois les travaux terminés. » Après la lecture du contrat, Charles et Ricky le signèrent et Charles remit à Ricky le dépôt de 1 000 \$ en espèces.

Ricky visita alors les pièces à peindre. Étonné par les dimensions, Ricky mesura les murs et, se tournant en colère vers Charles, il lui dit: Vous avez menti! Ces pièces ont des murs excédant 4 500 pieds carrés avec leur plafond de 10 pieds, sans mentionner les détails compliqués de toutes ces corniches! »

Charles expliqua qu'il croyait que Ricky voulait dire la superficie du plancher quand il lui avait demandé la superficie totale des pièces de la maison, puisque la plupart des gens fournissent la superficie du plancher quand on réfère aux pièces de la maison. Ce à quoi Ricky répliqua, « Toute personne normale comprendrait que je parle de la superficie du mur et non de celle du plancher quand je demande la superficie de la maison puisque je peins vos murs et non vos planchers. Vous m'avez menti délibérément ! »

Charles se fâcha contre Ricky et il répondit « Je ne vous ai pas menti et vous auriez dû, pour vous satisfaire, mesurer vous-même les pièces avant de signer le contrat ». De toute façon, nous avons signé un contrat et je m'attends à ce que vous fassiez ce travail pour 9 000 \$, tel que promis. » Ricky répliqua qu'il n'allait pas peindre les pièces et il sortit en trombe de la maison. Quand Charles réclama le remboursement de son dépôt de 9 000 \$, Ricky répondit « C'est un dépôt non remboursable et vous ne méritez pas qu'il vous soit remboursé puisque vous m'avez menti et que vous m'avez fait perdre mon temps! »

Travail à faire :

Préparer un mémo à l'intention de Charles dans lequel vous discuterez et analyserez les questions possibles de droit rattachées au contrat, de même que les réclamations et les arguments possibles en défense.

Question 6 (4 points) (8 minutes)

Mary Puppins a inventé un nouveau biberon fabriqué avec une sorte de silicone qu'elle prétend supérieur aux biberons existants parce que sa composition est plus naturelle.

Un ami de Mary lui a dit que dans la mesure où elle met un avertissement sur la bouteille indiquant : « Utilisez uniquement à vos propres risques », elle n'assumera aucune responsabilité personnelle. Pour cette raison, Mary envisage de mettre cette bouteille sur le marché en opérant initialement dans le cadre d'une entreprise personnelle.

Travail à faire :

Mary aimerait savoir si son ami a raison et, à cet égard, elle vous demande de préparer un mémo faisant part de la responsabilité associée aux produits au Canada. Votre mémo devrait inclure ce qui peut donner lieu à une réclamation et ce qu'il faudrait prouver dans le cadre d'une telle réclamation.

SECTION C – RÈGLES DE CONDUITE PROFESSIONNELLE

Question 7 (26 points) (47 minutes)

Travail à faire :

Dans chacune des **situations suivantes qui ne sont pas reliées**, des règles en matière de conduite professionnelle ont été enfreintes ou appliquées incorrectement

Pour chacune des parties A, B et C, identifier et discuter des règles de conduite professionnelle ainsi que des interprétations liées à ces directives qui auraient dû servir de guides aux actions des comptables agréés (CA) ou des cabinets de CA impliqués, ou des deux.

Partie A (6 points)

Tamara Sutton, CA, est une praticienne seule. Tamara a été engagée en 2001 pour faire la vérification d'un condominium et elle en a effectué la vérification pour chacun des exercices compris entre le 31 décembre 2002 et le 31 décembre 2006. En juillet 2007, une des amies de Tamara, qui est également comptable agréée, a examiné certains de ses dossiers. Les constatations de son amie et certains commentaires de Tamara sont résumés ci-dessous :

<u>Constatations</u>	<u>Commentaires de Tamara</u>
1. Il n'y a pas de lettre de mission dans le dossier de travail.	1. Ce n'est pas nécessaire parce que toutes les parties savent que j'ai été désignée pour faire une vérification et c'est ce que je fournis chaque année.
2. La documentation dans le dossier ne fait pas référence à l'évaluation des risques ni à l'importance relative.	2. Tout est significatif et une évaluation n'est donc pas nécessaire.
3. En 2006, 25 écritures de régularisation ont été effectuées par Tamara. Le dossier n'indique aucune révision des écritures par les responsables du condominium.	3. Le personnel chargé de la comptabilité n'est pas très connaissant et ces ajustements sont un service à valeur-ajoutée nécessaire.
4. Les états financiers ne contenaient pas certaines notes requises en vertu de la Loi provinciale sur les condominiums.	4. Je peux vérifier uniquement ce que l'on me fournit. L'intégralité des informations présentées dépend de la direction.
5. Il n'y a aucun indice à l'effet que Tamara a communiqué avec le conseil d'administration du condominium.	5. Les honoraires de mes services sont fixes à 3 500 \$. Je dois donc budgéter mon temps et, par conséquent, je ne peux fournir aucun autre service que ceux requis en vertu des normes de vérification généralement reconnus.

Question 7 (suite)

Partie B (12 points)

Alors qu'elle suivait des cours à l'université, Sarah Franklin travaillait comme commis comptable à temps partiel pour Lucknow Furniture Inc. (LFI), un magasin privé de petits outillages situé dans une communauté rurale. Au cours de cette période, LFI avait accordé des prêts à Sarah totalisant 25 000 \$. Après sa remise de diplôme, en mai 2005, Sarah commença son stage chez Elgin & Partners, S.E.N.C.R.L. (EP), tout en continuant d'offrir des services de tenue de livres à LFI.

George Elgin, CA, l'associé directeur de EP, mettait de fortes pressions sur tout le personnel pour amener de nouveaux clients au cabinet. En octobre 2005, Sarah mit LFI en contact avec EP et celui-ci fut nommé pour effectuer l'examen des états financiers de LFI pour l'exercice se terminant le 30 novembre 2005. George affecta Sarah à titre de responsable de la mission, Sarah termina l'examen le 14 janvier 2006 avec une supervision minimale. George nota dans le formulaire d'évaluation du rendement de Sarah qu'elle avait démontré un excellent jugement et qu'elle était capable de réaliser une mission sans planification formelle et sans intervention directe de l'associé.

En janvier 2007, Sarah tomba malade au cours de son affectation à la mission d'examen de LFI pour l'exercice terminé le 30 novembre 2006. Jane Sampson, CA, une autre employée de EP, prit alors la relève afin de terminer le travail sur place. Au cours de son travail, Jane découvrit et documenta ce qui suit :

- Sarah continue d'agir à titre de commis comptable à temps partiel chez LFI. Au 30 novembre 2006, elle avait encore un prêt de 18 000 \$;
- On n'a pu retracer aucune lettre de mission, ni de mémo de planification pour cette mission ;
- L'épouse de George a prêté 50 000 \$ à un taux de 9 % à Elmira Furniture Limitée (EFL), une filiale à 100 % de LFI. Le placement dans EFL est comptabilisé au coût étant donné que EFL est une société privée et rencontrerait donc les exigences pour le traitement différentiel.

Lorsque Jane soumit le dossier à George aux fins de sa révision, il la remercia pour ses efforts et il lui ordonna de ne mentionner ces situations à aucun autre associé. Il répondit qu'il « s'en occuperait ».

George parla à Sarah et il lui expliqua qu'il était déçu qu'elle ait signé la lettre de déclaration d'indépendance du cabinet, laquelle stipulait qu'il n'y avait aucun problème en matière de conflit d'intérêts ou d'indépendance. Il lui dit qu'elle ne pouvait plus faire partie du personnel professionnel affecté à la mission d'examen de LFI. Il suggéra que si elle voulait continuer à faire la tenue des comptes de LFI, elle devrait plutôt demander à LFI de verser un salaire à sa mère parce que son travail chez ce client posait trop de problèmes.

En mars 2007, EP fut choisi pour une inspection par l'Ordre provincial. George retira le dossier de travail de la salle des archives et il omit LFI dans la liste des clients du cabinet remise à l'inspecteur du service d'inspection professionnelle.

Question 7 (suite)

Partie C (8 points)

Frank Plummer, CA, est un comptable agréé praticien seul. Frank travaillait auparavant pour un cabinet comptable d'envergure nationale dans le groupe de certification. Les connaissances de Frank en matière de fiscalité ont été acquises dans le cadre de ses cours universitaires et de ses lectures régulières d'avis fiscaux ou de conseils dispensés dans le journal.

En janvier 2007, Frank fut nommé pour faire l'examen des états financiers de Tri Lawncare Inc. (TLI) et de Elliott Imports Inc. (EII) pour l'exercice 2006 et pour préparer également leurs déclarations fiscales fédérale et provinciale.

TLI est une société incorporée dont les actions sont détenues par trois frères : Richard Elliott (80%), James (10%), et Thomas (10%). Richard a déménagé en Arizona en 2006 pour des raisons de santé. Cheryl Elliott, l'épouse de Richard est l'unique actionnaire de EII, une société constituée en 2005 pour faire l'importation et la distribution de mécanismes électroniques provenant de Chine.

Le bénéfice préliminaire de TLI était de 370 000 \$ et pour EII, il était nil. En 2005 et 2006, EI avait une perte fiscale de 123 000 \$. Frank avisa Richard et Cheryl qu'il fallait transférer le bénéfice de TLI à EI pour utiliser les pertes fiscales. Il recommanda alors que EI facture 123 000 \$ à TLI pour des services-conseils en 2006. Frank mentionna également qu'il facturerait TLI pour tout le temps consacré aux deux sociétés. Richard et Cheryl étaient contents de cette stratégie de planification fiscale. Frank inscrivit les écritures de régularisation pour les deux sociétés. Il prépara également la facture pour les services-conseils de EII à TLI et tous les documents à l'appui.

En 2007, l'Agence de Revenu Canada (ARC) exigea de EII des informations additionnelles puisque EII déclarait des revenus, alors qu'elle avait déclaré un montant « nil » à titre de remboursement de TPS sur les conseils de Frank.

Cheryl laissa plusieurs messages à Frank lui demandant de répondre aux demandes de l'ARC, mais Frank ne répondit pas. Frustrée et préoccupée par une éventuelle vérification fiscale, Cheryl nomma David Patel, CA, à titre d'expert-comptable de EII. Frank ne répondit pas aux demandes écrites de David pour obtenir les informations et l'accès aux feuilles de travail.

Question 8 (4 points) (7 minutes)

Diane Lee, âgée de 68 ans, est l'unique actionnaire de Manufacturing Limitée (LML). Comme elle avait l'intention de vendre son entreprise, elle en discuta avec sa famille lors d'une récente réunion. Marissa, une des trois enfants de Diane, manifesta son intérêt d'acquérir l'entreprise de Diane au cours de cette réunion. Cela surprit tout le monde parce que Marissa n'avait jamais manifesté aucun intérêt à l'égard de cette entreprise et qu'elle vivait loin de chez Diane.

Diane vous a contacté, vous CA, l'associé responsable de LMI, pour la conseiller, elle et Marissa, au sujet de cette transaction. Diane est d'avis que vous êtes la meilleure source pour fournir des conseils puisque vous êtes vérificateur de LMI depuis dix ans.

Un associé directeur de votre cabinet fit une mise en garde à l'effet que cette situation risquait de soulever des considérations et des problèmes d'ordre éthique.

Travail à faire :

Identifier et discuter les principales questions d'ordre éthique dont vous, à titre de CA, devez tenir compte avant d'accepter.

TABLE III

**EXEMPLE DE FORMULE DONNANT LA VALEUR ACTUALISÉE
DES RÉDUCTIONS D'IMPÔT PROVENANT
DE L'AMORTISSEMENT FISCAL**

$$\frac{\text{Coût de l'investissement} \times \text{Taux marginal d'impôt sur le revenu} \times \text{Taux de l'amortissement fiscal} \times \left(1 + \frac{\text{Taux de rendement}}{2} \right)}{\left(\text{Taux de rendement} + \text{Taux de l'amortissement fiscal} \right) \times \left(1 + \text{Taux de rendement} \right)}$$

**TAUX MAXIMUM D'AMORTISSEMENT FISCAL
DE CERTAINES CATÉGORIES DE BIENS**

Catégorie 1	4 %
Catégorie 3	5 %
Catégorie 8	20 %
Catégorie 10	30 %
Catégorie 10.1	30 %
Catégorie 12	100 %
Catégorie 13	durée originale du bail, plus une période de renouvellement (minimum 5 ans et maximum 40 ans)
Catégorie 14	durée de la vie du bien
Catégorie 17	8 %
Catégorie 39	25 %
Catégorie 43	30 %
Catégorie 44	25 %
Catégorie 45	45 %

MONTANTS PRESCRITS RELATIFS À L'UTILISATION D'UNE AUTOMOBILE

Coût amortissable maximal - catégorie 10.1	30 000 \$ + TPS
Frais de location mensuels déductibles maximaux	800 \$ + TPS
Frais d'intérêt mensuels déductibles maximaux	300 \$
Avantage relatif aux frais de fonctionnement - employé	22 ¢ le kilomètre d'usage personnel
Déductions maximales relatives à l'allocation non imposable	
- jusqu'à 5 000 km	50 ¢ le kilomètre
- excédent	44 ¢ le kilomètre

TABLE IV

TAUX D'IMPÔT FÉDÉRAL SUR LE REVENU DES PARTICULIERS

<u>Revenu imposable</u>	<u>Impôt</u>
37 178 \$ ou moins	15,5 %
37 179 \$ à 74 357 \$	5 763 \$ + 22 % sur les 37 178 \$ suivants
74 358 \$ à 120 887 \$	13 942 \$ + 26 % sur les 46 529 \$ suivants
120 888 \$ et plus	26 040 \$ + 29 % sur l'excédent

**CRÉDITS D'IMPÔT NON REMBOURSABLES DIVERS
ACCORDÉS AUX PARTICULIERS AUX FINS
DU CALCUL DE L'IMPÔT**

Les crédits d'impôt correspondent à 15,5 % des montants suivants :

Montant personnel de base	8 929 \$
Montant pour époux ou conjoint de fait	7 581
Limite du revenu net aux fins du montant pour époux ou conjoint de fait	759
Montant en raison de l'âge – 65 ans ou plus à la fin de l'année	5 177
Montant pour personnes handicapées	6 890
Personnes à charge ayant une déficience et ayant 18 ans à la fin de l'année	4 019
Limite du revenu net pour personnes à charge de 18 ans et plus ayant une déficience	5 702
Montant de base pour :	
Crédit en raison de l'âge, crédit pour TPS	30 936
Crédit d'impôt pour enfants	37 178
Récupération – pensions de sécurité de la vieillesse	63 511
Crédit d'impôt pour la condition physique des enfants	jusqu'à 500

**TAUX D'IMPÔT FÉDÉRAL SUR LE BÉNÉFICE
DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS**

L'impôt sur le bénéfice imposable des sociétés par actions, en vertu de la Partie I de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, est égal à 38 % avant toute addition ou déduction.

TAUX D'INTÉRÊT PRESCRITS

<u>Année</u>	<u>1^{er} janv. – 31 mars</u>	<u>1^{er} avril – 30 juin</u>	<u>1^{er} juillet – 30 sept.</u>	<u>1^{er} oct. – 31 déc.</u>
2007	7	7	7	
2006	5	6	6	7
2005	5	5	5	5
2004	5	5	4	5
2003	5	5	6	5
2002	5	4	5	5

Le taux d'intérêt applicable aux paiements d'impôt en retard ou insuffisants et aux retenues non remises est de 2 points de pourcentage plus élevé.

Le taux applicable à l'intérêt réputé sur les prêts consentis aux employés et aux actionnaires est de 2 points de pourcentage moins élevé.
